



COMITE SYNDICAL – Séance du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation : 18 septembre 2017 - Date d'affichage : 18 septembre 2017
Nombre de délégués : En exercice : 20 - Présents : 12 - Votants : 14

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-huit septembre à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Sandrine MICHOT

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE	:	Claire CHERET	
CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC	Pierre GODON
CHOISEL	:	Alexandra PICHON	Véronique MANOUVRIER
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre DE WINTER	Sandrine MICHOT
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	
ST FORGET	:	Isabelle GAUTHERON	
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK	
SENLISSE	:	Christophe GASPARINI	Marie-Philomène TAVARES

ABSENTS REPRESENTES

MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON	Christine MERCIER
-------------------	---	-------------------	-------------------

ABSENTS EXCUSES

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET	
CHATEAUFORT	:	Danielle MARIOT	Julie MAHLMANN
MILON LA CHAPELLE	:	Pascal HAMON	
ST FORGET	:	Maxime VERCROYSE	
ST LAMBERT DES BOIS	:	Jean-Marie CHARTIER	

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal du 06/07/2017*
3. *Délibération 2017.09.01 : Retrait de la CA Rambouillet Territoires de la carte « distribution électricité »*
4. *Délibération 2017.09.02 : Installation du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, au 01/01/2018*
5. *Délibération 2017.09.03 : Renouvellement de la convention de moyens entre le SIVOM et la CCHVC*
6. *Nomination d'un délégué titulaire pour le Conseil d'Administration du Collège Pierre de Coubertin suite au changement de délégué sur la commune de Senlisse*
7. *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 20h30.

Le Président accueille les 12 présents et leur demande de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Claude Génot, Maire de Chevreuse, décédé le 22 août 2017 suite à une longue maladie.

Le Président accueille deux nouveaux élus au SIVOM, Madame TAVARES pour la Commune de Senlisse et Monsieur GODON pour la Commune de Chevreuse.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sandrine MICHOT est nommée « secrétaire de séance ».

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06/07/2017

Aucune remarque n'étant faite sur ce procès-verbal, il est adopté à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention : Mr Godon).

3. RETRAIT DE LA CA RAMBOUILLET TERRITOIRES DE LA CARTE « DISTRIBUTION ELECTRICITE »

Suite à la délibération de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, en date du 26 septembre 2017, demandant son retrait de la carte « distribution électricité », le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, accepte le retrait de la Communauté d'Agglomération « Rambouillet Territoires » de la carte « distribution électricité » à partir du 1^{er} octobre 2017, précise que la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, membre de la carte « distribution électricité » devra prendre une délibération concernant le retrait de la CA Rambouillet Territoires et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce retrait.

4. INSTALLATION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE, LE RIFSEEP, AU 01/01/2018

Sur rapport du Président et vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 mai 2017 relatif à la mise en place de critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents du syndicat.

Le Président présente le nouveau régime indemnitaire qui a pour but de remplacer le régime indemnitaire actuel et de regrouper toutes les différentes primes précédentes.

Objectifs du RIFSEEP :

- prendre en compte la place des fonctions des agents dans la structure et reconnaître les spécificités des postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions ;

La mise en place du RIFSEEP se fera sans qu'il n'y ait de perte globale pour chacun des agents lors de la transposition. Ainsi, il leur est garanti une conservation de leurs montants perçus au titre de l'année 2017 au jour de la transposition.

Le RIFSEEP sera versé aux cadres d'emplois suivants :

- Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives
- Opérateurs des Activités Physiques et Sportives
- Adjoints Administratifs
- Agents de caisse
- Adjoints Techniques

Le RIFSEEP se compose de deux primes :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) : une part fonctionnelle mensuelle selon le niveau de responsabilité de l'agent et une part individuelle qui peut varier selon l'engagement de l'agent.
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) : un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, sur décision du Président.

5. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MOYENS ENTRE LE SIVOM ET LA CCHVC

Suite à la création de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) au 1^{er} janvier 2013 et afin de faciliter le démarrage administratif de celle-ci, le Président explique qu'une convention a été établie pour 3 ans (2013/2015) pour mettre les moyens ci-dessous à disposition de la CCHVC. Cette convention prenant fin au 31/12/2015, elle a été renouvelée pour l'année 2016, et il est nécessaire de la renouveler pour l'année 2017.

Le Président propose de renouveler le paiement d'une somme forfaitaire de 3 000 € au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de mettre à disposition de la CCHVC les locaux du SIVOM et le matériel cités ci-dessus, fixe le montant forfaitaire de l'utilisation de ces locaux et du matériel à la somme de 3 000 € pour l'année 2017 et autorise le Président à signer la convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

6. NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE DE COUBERTIN SUITE AU CHANGEMENT DE DELEGUE SUR LA COMMUNE DE SENLISSE

Suite à la démission de Monsieur Claude BENMUSSA, il est nécessaire de renommer un nouveau délégué titulaire pour le Conseil d'Administration du Collège Pierre de Coubertin.

Monsieur Christophe GASPARINI est proposé à ce poste.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la nomination de Monsieur GASPARINI comme titulaire pour le Conseil d'Administration du Collège Pierre de Coubertin à Chevreuse, Madame TACYNIAK restant déléguée suppléante.

7. QUESTIONS DIVERSES


Monsieur DE WYNTER demande des informations sur la fréquentation de l'établissement.

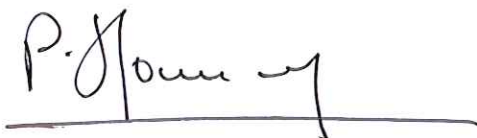
Le Président lui répond que, suite à une météo estivale défavorable, nous avons une légère baisse de fréquentation.

Madame HERY demande si elle peut communiquer officiellement sur l'ouverture du nouveau parking cédé par le Département.

Le Président lui confirme la récupération de ce parking par le SIVOM et un aménagement pour augmenter le nombre de places (capacité environ 70 places) est prévu pour 2018.

Aucune autre question, la séance est levée vers 21h00.


Jacques PELLETIER
Président


P. Jouin


Jeanin


Hery